



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NO 402-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 402-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 22 avril 2026

(s) Tania Murphy

Tania Murphy

Greffière-trésorière adjointe et
Responsable des Loisirs et des
Communications

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des Loisirs et des Communications atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 22 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 avril 2026.

(s) Tania Murphy

Tania Murphy

Greffière-trésorière adjointe et
Responsable des Loisirs et des
Communications